

# LIVRE BLANC DE L'UNION DU MAREYAGE FRANÇAIS



2018

## Le Mareyage en bref

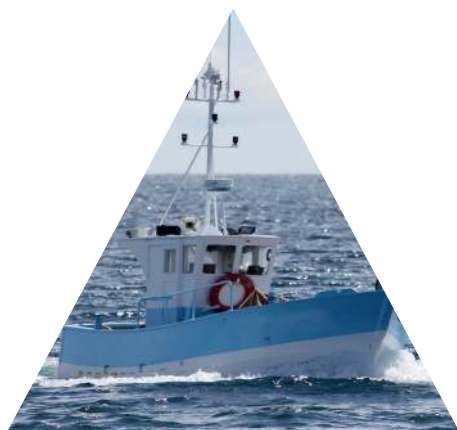
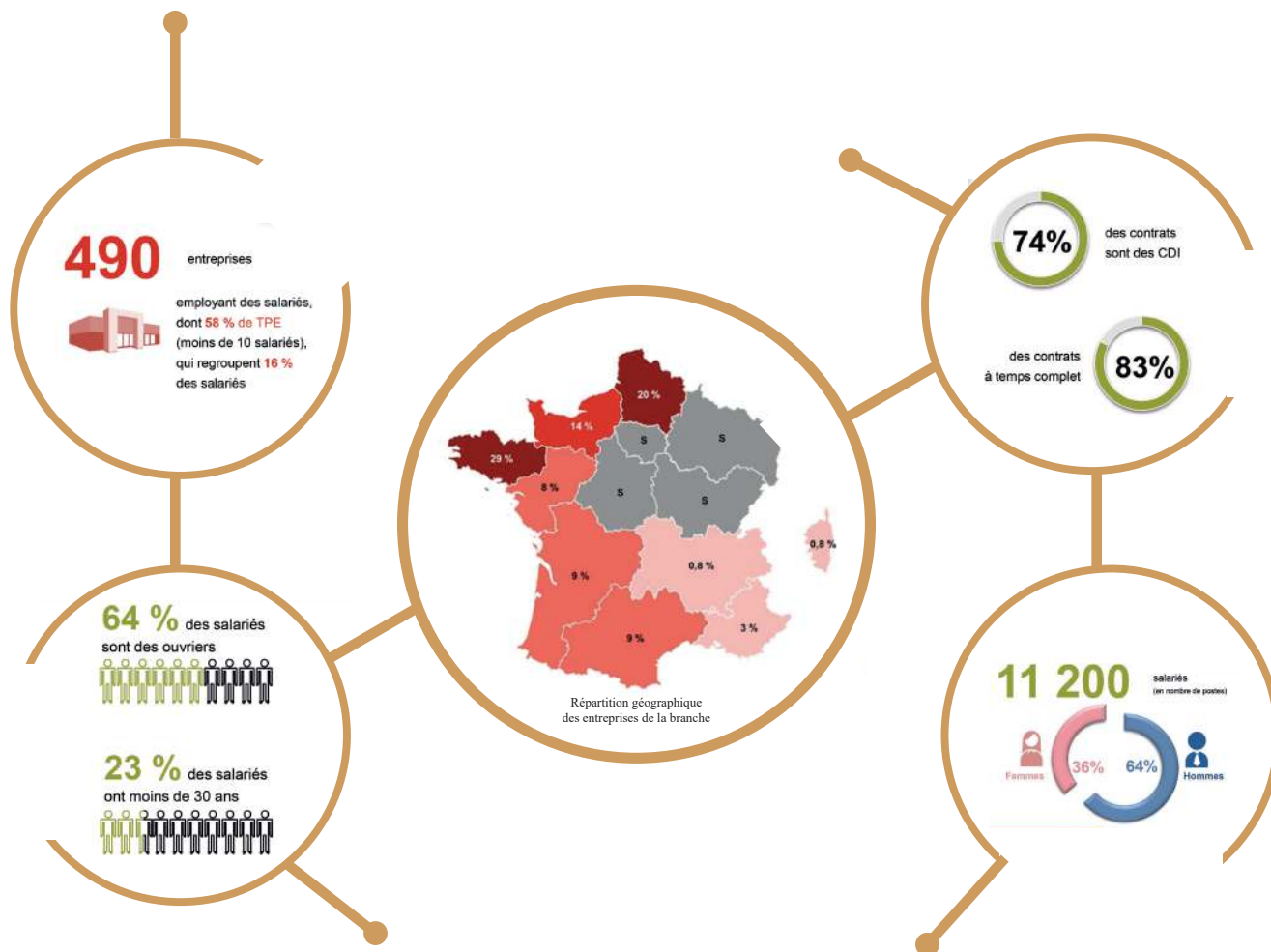
Le mareyage est une activité regroupant en France 490 entreprises pour 11 200 salariés (en nombre de postes, données DADS, source INSEE 2014). La définition stricte d'un mareyeur est celle d'un intermédiaire technique et commercial assurant quotidiennement l'écoulement des produits de la pêche et de l'aquaculture (majoritairement frais) vers les

poissonniers, GMS, grossistes ou restaurateurs. Il engage sa caution financière pour ses achats en criée.

Détenteur d'un important savoir-faire autour des produits de la mer (découpe, filetage, conditionnement...), le métier est néanmoins en pleine mutation. La baisse du niveau des captures, l'accumulation des contraintes réglementaires, l'ouverture de l'accès

aux halles à marée sont autant d'éléments qui poussent le maillon à se remettre en question.

Ainsi, les réponses des entreprises à ces difficultés sont nombreuses et diverses : nouvelles transformations, intégrations verticales, recherche de nouveaux marchés, diversification... La tendance est néanmoins à la concentration du secteur.



## Filière Pêche : Production

Mesure phare de la dernière politique commune des pêches et premiers dossiers ayant fait l'objet de paiements dans le cadre du FEAMP, les plans de production et de commercialisation octroient un rôle prépondérant aux Organisations de Producteurs en termes d'organisation du marché. A aujourd'hui, nous ne constatons toutefois aucune amélioration notable en matière d'organisation des ventes ou de transparence du marché. Ainsi les faibles interventions des OPs en halles à marée depuis plusieurs années sont davantage conséquence d'une demande forte dans un marché de pénurie, que d'une réelle fluidification des flux par les OPs.

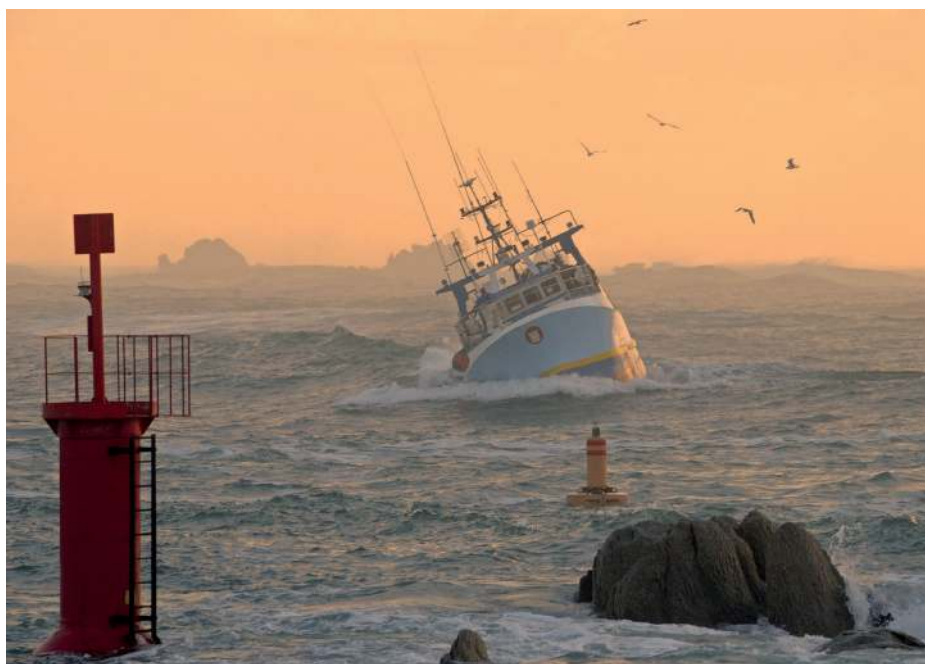
### Proposition n°1

Rendre accessibles aux organisations professionnelles de la filière les plans de production et de commercialisation des organisations de producteurs françaises et européennes.

Depuis plusieurs années, nous constatons l'entrée de capitaux étrangers au sein des entreprises de pêche françaises. Si nous ne nions pas les impacts positifs en termes de revenus pour la France, nous jugeons néanmoins préoccupant l'accaparement des droits à produire de notre pays par des sociétés étrangères. De plus, il est historiquement rare que les investissements étrangers dans un pays tiers contribuent au développement de celui-ci. Bien au contraire, ces investissements servent le plus souvent les stratégies nationales des détenteurs de ces capitaux (satisfaction de la demande intérieure par organisation d'un déficit commercial, droits à produire...). Ce phénomène est d'autant plus inquiétant dans un contexte où le Brexit pourrait amener la France à avoir des intérêts divergents avec l'Espagne ou les Pays Bas.

### Proposition n°2

Sur les segments de flotte stratégiques, porter à 50% le capital d'antériorités alimentant la réserve nationale lors de la vente d'un navire.



### Proposition n°3

Dans la monopolisation de cette réserve, favoriser l'installation de navires hauturiers à capitaux français, particulièrement structurants pour l'emploi à terre.

Intermédiaires entre producteurs et distributeurs, le mareyage est bien placé pour reconnaître l'importance d'une bonne gestion de la ressource. Nous tenons à ce titre à saluer le travail important effectué par la production depuis plusieurs années en la matière et qui commence à porter ses fruits. Néanmoins, la demande des consommateurs et donc de nos clients se fait toujours plus pressante sur le thème de la durabilité des pêches. A ce jour, de nombreux stocks halieutiques ne sont toujours pas étudiés et sont par défaut régis par le principe de précaution. Pour quelques autres, c'est la filière elle-même qui finance les études scientifiques via France Filière Pêche.

### Proposition n°4

Renforcer les moyens des organismes de recherche en termes d'expertise halieutique.

La mission de l'observatoire de formation des prix et des marges consistant à fournir une information objective et partagée sur l'évolution des prix dans les filières agroalimentaires est importante. Toutefois, les spécificités du marché de pénurie des produits de la mer ont des conséquences importantes en termes de répartition de la valeur au sein de la filière pêche, dont le schéma peut différer des autres filières agroalimentaires.

### Proposition n°5

Intégrer à l'Observatoire de Formation des Prix et des Marges, un indicateur de marge brute pour le maillon de la production au sein de la filière pêche.

## Filière Pêche : Première mise en marché

**P**ar le biais des études compétitivité et prospective FranceAgriMer et France Filière Pêche, la filière dispose d'outils de diagnostic pertinents dans la perspective de mise en place d'une stratégie nationale. L'organisation de la première mise en marché est au cœur de nos préoccupations et doit de notre point de vue, faire l'objet de toute notre attention dans l'élaboration de cette stratégie. Les halles à marée ont subi d'importants changements ces dernières années (ouverture aux nouveaux acheteurs, vente à distance ...), et nous y constatons malgré tout de nombreux dysfonctionnements.

### Proposition n°6

Faire respecter l'obligation des concessionnaires de halles à marée de réunir leurs conseils consultatifs locaux d'exploitation.

En tant qu'intermédiaires aux marges réduites, nous comprenons la tendance des halles à marée visant à élargir le spectre de leurs prestations (cash&carry, emballage...). Nous regrettons

néanmoins que la mise en place de ces prestations se fasse le plus souvent au détriment de la mission première des criées : l'organisation d'un marché de gros. Nous déplorons également qu'en l'absence d'analyse de leur rentabilité, ces prestations constituent parfois une concurrence déloyale pour nos entreprises avec des prix pratiqués bien en dessous de ceux du marché, et supportés en grande partie par le ma-

d'état d'esprit. Nous notons en effet un certain laxisme dans la gestion de nos fournisseurs par les halles à marée, d'autant plus difficilement compréhensible qu'étant nous-même fournisseurs de la grande distribution notamment, nous sommes soumis à des contraintes autrement plus importantes que celles mises en place par les halles à marée. Cette asymétrie d'exigence commerciale est difficilement tenable pour nos PME.

### Proposition n°7

Modification du décret n°2017/1073 introduisant l'obligation de l'analyse des résultats économiques des prestations des halles à marée en conseil consultatif.

Comme présenté en Conseil spécialisé FranceAgriMer, les halles à marée souhaitent s'engager dans un processus les amenant à passer de simple prestataire de service à véritable opérateur de la filière. Nous sommes tout à fait favorables à un tel changement

Il nous semble à ce titre judicieux d'inciter les halles à marée à prendre toutes leurs responsabilités en tant qu'opérateurs de la filière via des règlements d'exploitation clairs et stricts, des prestations plus performantes en termes de tri et de qualification.

### Proposition n°8

Modification du décret n°2013/1073 en faveur d'une obligation pour les halles à marée de mettre en place des systèmes de réclamations commerciales gratuites pour leurs acheteurs.



## Rôle de la puissance publique

Lors de sa venue à l'Assemblée Générale du Comité National des Pêches et des Elevages Marins, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Stéphane TRAVERT a invité les professionnels à lui faire part de leurs propositions dans le cadre du « droit à l'erreur » que le gouvernement souhaite mettre en place. Plus généralement, nous sommes favorables au projet de loi de modernisation des rapports entre l'état et les agents économiques. Nous constatons en effet depuis plusieurs années une dégradation de la qualité de l'accompagnement des services de contrôle et de l'administration auprès de nos entreprises.

### Proposition n°9

Développer le rôle de conseil et d'accompagnement de nos administrations et services de contrôle pour nos PME sur les domaines du fiscal, du sanitaire et de la traçabilité contrôlée.

En septembre dernier, une note du Conseil d'Analyse Economique stipulait « Pour que ces nouvelles technologies conduisent à plus d'efficacité, il est nécessaire qu'elles s'accompagnent de changements organisationnels, d'une grande transparence dans leur utilisation et d'un recours massif aux services publics numériques par les citoyens et les entreprises ». La filière pêche n'est pas en reste puisque de nombreuses applications ont vu le jour : SALTO, eBCD thon rouge, dispositif « Alim Confiance » ... Toutes ces applications ont néanmoins un point commun : elles n'ont pas pour vocation de faciliter le travail des entreprises, bien au contraire, mais de l'administration.

### Proposition n°10

Saisir la Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Information et de Communication (DINSIC) afin que l'état, au sein de la filière pêche, profite de la puissance organisationnelle que lui offre le numérique et devienne un véritable « Etat Plateforme ». Les applications existent, la prévision des apports en est une.

Partie prenante lors des différentes évolutions réglementaires, l'UMF s'efforce de participer autant que possible à la construction des différentes politiques. Nous regrettons toutefois sur certains sujets l'absence de prise en compte de nos recommandations, conduisant parfois la réglementation dans l'impasse.

### Proposition n°11

Associer davantage les organisations professionnelles en amont des décisions réglementaires.

A l'inverse, depuis plusieurs années, nous constatons l'influence grandissante des représentants de la société civile dans la prise de décision politique. Si nous reconnaissons l'impact positif de ces échanges, l'exemple des attentes du consommateur en termes d'étiquetage, parfois très éloignées des revendications de leurs « représentants » nous amène à considérer avec prudence les recommandations de ces dernières.

### Proposition n°12

Sur le même modèle que la représentativité patronale, encadrer l'activité des ONGs et associations de consommateurs via un décret de représentativité portant sur leur audience, leur représentativité, leur influence ainsi que leur indépendance et transparence financière.

Si nos entreprises disposent d'atouts pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, il en est cependant (nomadisme de la consommation, praticité...) qui posent de réels défis pour notre activité et nécessitent de s'adapter en innovant. Les sujets sont nombreux : HQSE, emballages et conservation, transformations...

### Proposition n°13

Stimuler et démocratiser HQSE et innovation au sein des PME à travers des outils adaptés à ce public.

### Proposition n°14

Dans le cadre du prochain PIA et de la mesure 26 Innovation du FEAMP, renforcer la communication et le lien entre gestionnaires et organisations professionnelles afin de permettre à ces dernières d'y accompagner au mieux leurs adhérents.



## Fiscalité

**N**os entreprises, tissu économique principalement constitué de PME littorales, disposent d'atouts indéniables pour répondre aux attentes des consommateurs en quête de sens dans leur alimentation. Production française traditionnelle travaillant à partir de matières premières essentiellement sauvages et capturées par des navires battant pavillon français, les mareyeurs n'en respectent pas moins l'excellence sanitaire et sociale imposées respectivement par l'Union Européenne et la France. Mais cette excellence a un prix et demain, seuls les géants de l'agroalimentaire et de la distribution, certainement pas les seuls à pouvoir répondre à ces considérations éthiques, seront à même d'y répondre à force de charges. Si nous saluons le projet de loi de finances 2018 réduisant l'impôt sur les sociétés et transformant le

CICE en baisse de charges, nous appelons le gouvernement à aller plus loin pour nos sociétés, compte-tenu de leurs particularités.

### Proposition n°15

Création d'un statut fiscal spécifique pour nos PME d'intérêt national au regard de leurs spécificités.

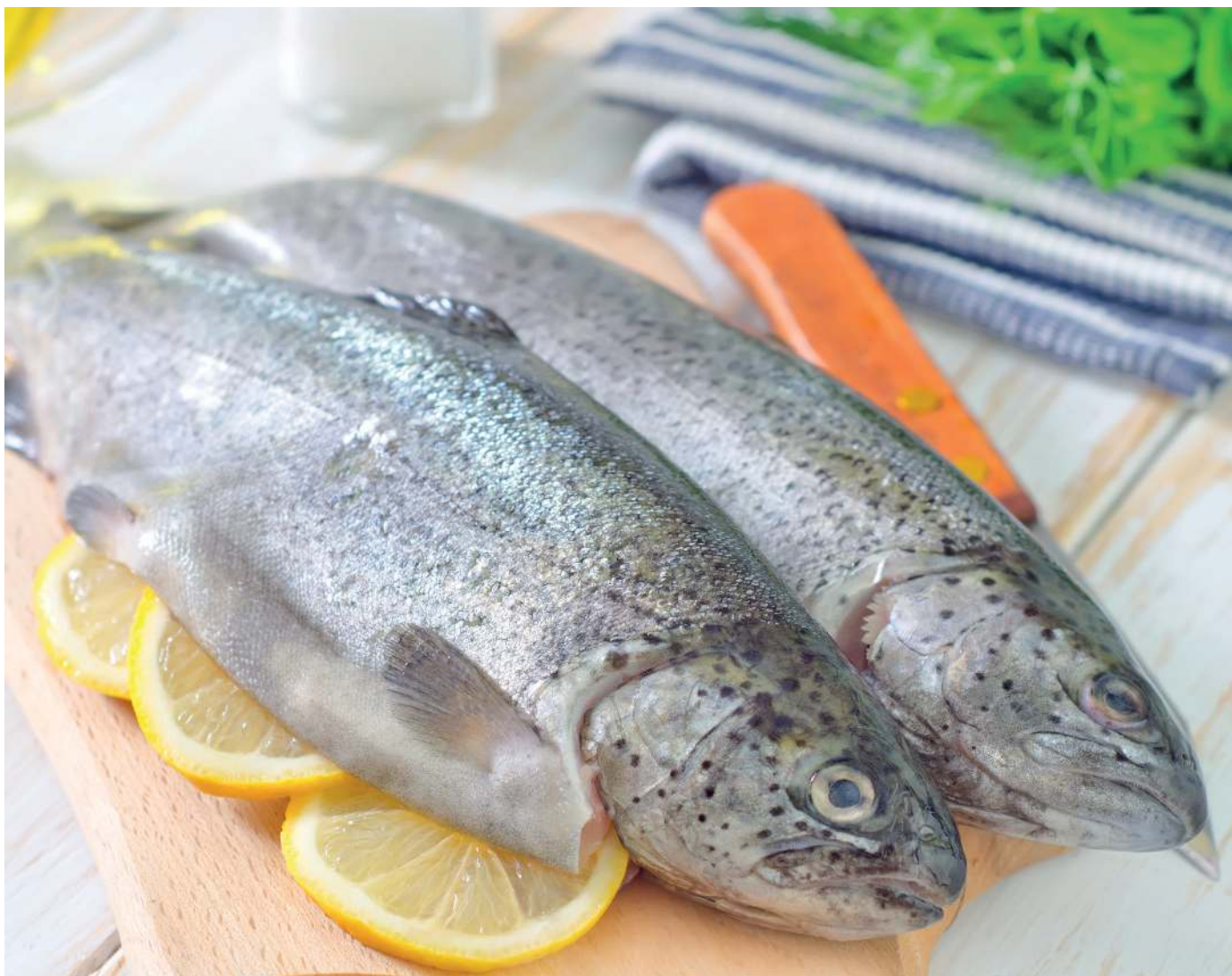
### Proposition n°16

Initier des réflexions en faveur de la mise en place d'une TVA nutritionnelle ou responsable sur une assiette de produits la plus large possible, afin de conjuguer compétitivité de nos entreprises et intérêt des consommateurs.

Par leur implantation, nos entreprises jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire littoral français. Si historiquement cette structuration a permis aux entreprises de bénéficier d'une proximité de leurs apports, leur compétitivité est aujourd'hui mise à mal par un foncier excessif et la prise en charge de l'essentiel du financement des infrastructures portuaires.

### Proposition n°17

Engager une réflexion sur la situation des ports de pêche afin d'alléger les charges des entreprises portuaires, notamment en termes de foncier.



## Social

Souvent évoqué, mais rarement traité, le sujet de l'attractivité des métiers est pourtant un enjeu majeur pour notre filière. Par leurs missions d'intérêt collectif concernant l'emploi, la formation professionnelle, l'égalité professionnelle ou les régimes de garanties complémentaires, les branches professionnelles jouent un rôle prépondérant sur le sujet de l'attractivité des métiers. Par ailleurs, la récente réforme du code du travail est un pas important dans l'objectif de renforcer la compétitivité de nos entreprises. Elle ne doit néanmoins pas faire oublier que le code du travail n'est pas le seul frein à l'embauche et d'autres leviers doivent être monopolisés, en particulier la formation.

Considérant cela, il est nécessaire d'enfin mener une véritable réforme structurelle en faveur de l'apprentissage en France. Il conviendra à notre sens d'en profiter pour renforcer le dialogue social et le pouvoir des branches professionnelles en termes de formation. En cela, nous sommes favorables à la mise en place des mesures suivantes :

### Proposition n°18

Définition par la branche professionnelle des grilles de rémunération des alternants.

### Proposition n°19

Définition par la branche professionnelle des métiers pour lesquels la formation par apprentissage doit être privilégiée.

### Proposition n°20

Ouverture des Certificats de Qualification Professionnelle à l'apprentissage.

### Proposition n°21

Fusion des aides et subventions pour l'apprentissage en une aide unique pour les entreprises. De même, fusion de la TA et de la CDA.

### Proposition n°22

Création d'un guichet unique pour les entreprises permettant d'enregistrer les contrats et aides ou subventions pour l'apprentissage.

La complexité et l'instabilité des réglementations sociales entraînent une surcharge de travail importante pour les employeurs. Elles nuisent de plus à la mise en place et analyse de politiques de long terme efficaces.

### Proposition n°23

Favoriser la mobilisation du Compte Personnel de Formation par sa simplification.

### Proposition n°24

Accompagner les réformes sociales d'analyses à posteriori de leur efficacité.

## Santé

L'alimentation est bien la fonction première de l'activité de pêche et des entreprises associées à terre que nous représentons. De par les qualités intrinsèques des produits frais, naturels, sans additifs ni auxiliaires technologiques que nous traitons, notre secteur peut être moteur dans la facilitation d'une alimentation favorable à la santé. A ce titre, la réforme du système d'étiquetage menée par l'Union Européenne sur l'uniformisation des informations devant figurer au dos des produits préemballés va dans le bon sens. Néanmoins, il est clair que le système mis en place est peu intelligible du consommateur, lui empêchant ainsi d'éventuellement modifier ses comportements à l'achat.

### Proposition n°25

Mettre en place une classification par couleur sur la face avant des produits préemballés reposant sur la quantité de sel, de graisses saturées et de sucres ajoutés lors du processus de transformation du produit.

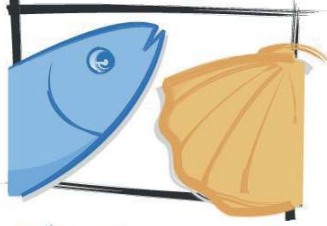
### Proposition n°26

Faciliter la communication des opérateurs sur des mentions types « 100% naturel », « sans-additifs » ...

### Proposition n°27

Renforcer les contrôles sur les produits d'importation qui ne présentent généralement pas les mêmes garanties sanitaires (en plus des garanties sociales et environnementales) que nos productions. Mettre en place les moyens nécessaires pour faire cesser ces activités déloyales et potentiellement dangereuses pour la santé de nos concitoyens.

Les Mareyeurs



Sélectionneurs de  
la pêche



212 avenue du Maine  
75014 Paris

[www.mareyeurs.org](http://www.mareyeurs.org)



01 47 27 19 06

[contact@mareyeurs.org](mailto:contact@mareyeurs.org)



Directeur de publication : Damien Levallois | Rédaction : Peter Samson  
Conception & réalisation : APTACOM | Crédits photos : Fotolia, Bleu Iroise, Patrick Lazic